

JUDO CLUB SLV VINCEY

Président : DEMANGEL Jérôme

Secrétaire : LAURENT Bérengère

Trésorière : JEANDIN Christine

Entraineur : DEMANGEL Médéric

Téléphone: 06 13 34 42 58 Mail : judoclubvincey @gmail.com

3ème rencontre amicale du judo club de Vincey

Samedi 14 Novembre 2026

Lieu : Salle des sports de Vincey 2 rue des Tisserands 88450 VINCEY

Horaires de la journée :

» 8h Accueil Arbitres / commissaires et bénévoles

» 8h30 / 9h Accueil Benjamins / Benjamines

» 10h30 / 11h Accueil Mini poussins

» 13h30 / 14h Accueil Poussins / Poussines

» 15h15 /15h30 Accueil Baby judo

Déroulement de la rencontre

8h : accueil des arbitres et commissaires

Briefing et organisation de la journée

Rencontre catégories Poussins / Benjamins (1h)

- Pesée 30 minutes

- Echauffement collectif

- Exercices d'oppositions debout/sol par groupe (critères morphologiques)

Rencontre catégorie Mini poussins (1h)

- Echauffement collectif

- Travail en atelier

- Opposition au sol

Rencontre catégorie Baby judo

- Echauffement collectif

- Travail sous forme de jeu

- Opposition au sol

Au plaisir de tous vous retrouver au bord du tatami,

Bien sportivement

L'équipe du Judo Club SLV Vincey

REGLEMENT

Article1 : Les clubs s'engagent à inscrire des judokas licenciés pour la saison 2026-2026 possédant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo en compétition de moins d'un an ou d'un questionnaire de santé valide, de tous grades, des catégories baby judo à benjamins.

Article 2 : Les catégories d'âge et de poids sont respectées. Les débutants seront regroupés si cela est possible.

Article 3 : Les catégories baby judo et mini poussins se dérouleront sous forme d'animations. Les poussins et benjamins seront répartis en poules de 4 selon les possibilités.

Article 4 : L'arbitrage est éducatif et se réfère au règlement de la FFJDA.

Article 5 : Tous les participants seront récompensés.

Article 6 : Une participation financière de 3€ par judoka est demandée pour couvrir les frais d'organisation.

Article 7 : IMPERATIF : Chaque club doit fournir au moins un arbitre ou deux commissaires sportifs. L'inscription devra se faire au préalable en même temps que les pratiquants. Si ces derniers désirent se restaurer, un repas leur sera offert par le club - Réservation indispensable. L'arbitrage sera géré à chaque table par un adulte et un enfant, idem pour les commissaires.

Article 8 : La surveillance médicale est assurée par une antenne formée de secouristes dûment habilités (Croix Rouge, Protection Civile, Personnel soignant).

Article 9 : La date limite des pré-inscriptions est fixée au mercredi 11 Novembre 2026 accompagnée de la participation financière.

Article 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en d'accident, dégradation, vol…

Article 11 : Le club se réserve le droit de limiter les inscriptions et de modifier le déroulement de la rencontre (CF page 3)

Modalités d'inscription :

Pour les Baby judo et les mini poussins, indiquez : Nom, prénom, année de naissance.

Pour les autres : nom, prénom, sexe, année de naissance, et poids en judogi (préciser s'il y a des débutants